CONFEDERATION **F**RANCAISE **D**EMOCRATIQUE DU **T**RAVAIL
SYNDICAT **G**ENERAL DE L'**E**DUCATION **N**ATIONALE
MIDI-PYRENEES
SECTION du TARN et GARONNE

Montauban, le 9 mai 2008,

LETTRE OUVERTE AUX MAIRES du Tarn et Garonne

à M Francis LABRUYERE,
président de l'association des maires du Tarn et Garonne.

La convention concernant le service d'accueil dit « minimum » proposé par le Ministre de l'Education Nationale constitue une attaque détournée du droit de grève.

Si les personnels se décident à la grève, c'est pour défendre leurs intérêts et leur conception de l'école et non pas pour gêner les parents. Pour le Sgen-CFDT du Tarn et Garonne, le gouvernement ferait mieux de prévenir les mouvements de grèves en ouvrant de réelles négociations dans le respect des partenaires sociaux plutôt que d'organiser la « casse » de la grève.

Déjà, lors de la grève du 24 janvier 2008, le ministre de l'Éducation nationale avait cru bon d'instaurer, par circulaire, un service minimum dans le 1er degré alors que se profilaient les élections municipales. Selon ses propres sources, seules 5% des communes ont mis en place cet accueil dans les écoles, reconduisant pour certaines d'entre elles des dispositifs existants.

A cette occasion, le ministre Xavier Darcos s'était engagé à ouvrir des discussions notamment avec les syndicats sur le sujet. Aujourd'hui il reconduit le dispositif, sans avoir manifesté la moindre volonté d'ouverture de dialogue.

Pour les parents d'élèves également, cet effet d'annonce laisse entendre que les élèves resteront accueillis dans des conditions correctes d'encadrement. Cela n'est pas le cas puisque la convention ne dit rien des conditions d'encadrement (nombre d'enfants, compétence des personnels…) et ne traite que des conditions financières.

Oui, l'accueil des élèves les jours de grève est une question sérieuse qui mérite d'être débattue pour trouver des solutions aux difficultés des familles !

Non, le Sgen-CFDT ne laissera pas remettre en cause le droit de grève !

Pour toutes ces raisons, le Sgen-CFDT du Tarn et Garonne demande aux Maires du département de ne pas signer la convention concernant le service dit « minimum » proposée par le Ministre de l'Education Nationale, mais de faire confiance au sens des responsabilités des enseignants et de tout faire pour que le gouvernement pratique un dialogue social véritable.

Soyez assuré, Monsieur le Président de l'association des maires du Tarn et Garonne, de notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT du Tarn et Garonne,
Olivier MARQUEZ

SGEN-CFDT 82 - 23,Grand'Rue Sapiac - 82 008 Montauban.
Tél. 05 63 63 26 80 / 06 06 41 03 94 - fax : 05 63 63 49 07 82@sgen.cfdt.fr